

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 novembre 2021

DCM N° 21-11-25-12

Objet : Avances de subventions aux associations socioéducatives conventionnées.

Rapporteur: M. TAHRI

La Ville de Metz soutient les associations socioéducatives animant les différents quartiers de la ville par un conventionnement permettant de définir avec elles des objectifs communs au service de la population. Le début d'année civile est une période délicate pour la trésorerie de ces associations notamment si elles sont employeuses. La période de crise sanitaire, en outre, si elle n'a pas eu d'impact financier immédiat, a en revanche contribué à une baisse sensible des adhésions et donc des recettes sur l'exercice 2021.

Par conséquent, afin de soutenir les associations conventionnées qui mettent en place un projet éducatif ou un projet d'animation sur leur territoire et tiennent ainsi un rôle majeur dans le maintien du lien social, la solidarité entre publics, et l'épanouissement des enfants, il est proposé une avance sur la subvention de fonctionnement 2022 d'un montant de 10% de la subvention votée pour l'exercice 2021 à chacune d'elle, pour un total de **149 741 €**. Celle-ci devra permettre une continuité des actions associatives, et plus précisément des accueils des familles, de la prise en charge des enfants, et de toute forme de solidarité engagées par les associations messines.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12,

VU les avenants et conventions d'objectifs et de moyens liant la Ville de Metz et les associations socioéducatives messines,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de soutenir l'action des associations socioéducatives animant les différents quartiers,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations conventionnées ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **149 741 €** :

Association	Montant versé
Association Culturelle et Sociale AGORA	34 775 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	13 506 €
Maison de la Culture et des Loisirs	13 160 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny	12 303 €
Centre d'Animation Sociale, Sportive et d'Insertion Solidaire (CASSIS)	12 300 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	9 800 €
Action Sociale du Bassin Houiller (Centre Augustin Pioche)	9 425 €
Le Quai – Centre Social et Culturel du Sablon	8 110 €
Kaïros	8 000 €
Les Cottages de la GAB	6 777 €
Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	6 235 €
CPN Les Coquelicots	5 100 €
Centre de Renseignement et d'Information - Bureau Information Jeunesse	3 800 €
Centre Culturel de Metz Queuleu	3 325 €
CS MJC Boileau-Prégénie	3 125 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification et les avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **149 741 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SOCIOEDUCATIVES CONVENTIONNEES CM nov 2021		
ASSOCIATIONS	Montant de la subvention 2021	Montant de l'avance de 10% sur 2022
PROJETS EDUCATIFS	€	€
ACS AGORA	347 750	34 775
MJC 4 BORNES	135 060	13 506
MCL	131 600	13 160
MJC BORNLY	123 030	12 303
METZ-SUD	98 000	9 800
ASBH (Centre Pioche)	94 250	9 425
LE QUAI	81 100	8 110
KAIROS	80 000	8 000
LES COTTAGES DE LA GAB	67 770	6 777
METZ-CENTRE (Arc-en-ciel)	62 350	6 235
CPN LES COQUELICOTS	51 000	5 100
CS MJC BOILEAU PREGENIE	31 250	3 125
PROJETS D'ANIMATION		
CASSIS (centre social)	123 000	12 300
CRI-BIJ	38 000	3 800
METZ-QUEULEU	33 250	3 325
TOTAL	1 497 410	149 741